

Projet de recherche Plexmico

*Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 22 octobre 2020, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés le plan de financement et le projet de recherche Plexmico, conformément au document joint.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 15

Nombre de voix favorables : 13

Nombre de voix défavorables : /

Nombre d'abstentions : 2

Fait à Lyon, le 22 octobre 2020,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON